

# Regional European Organisation of the FDI

## National Report

**Pays:** FRANCE  
**Association:** Association dentaire française, ADF  
**Lieu:** SALZBURG **Année :** 2018

### I. Changement au sein de l'association et dans son organisation

Pas de changement.

### II. Tendances et développements

#### **Dans la politique professionnelle**

Le changement de gouvernement en mai 2017 a laissé entrevoir l'espoir d'un dialogue renoué avec la nouvelle Ministre de la santé. Dès son arrivée, elle a rappelé son attachement à la concertation afin de sortir du Règlement arbitral (convention imposée et non négociée) et construire une médecine bucco-dentaire plus orientée vers la prévention, les soins précoces et valorisant la « bonne médecine ». Les éléments incontournables qu'elle a fixés en vue des négociations :

- Mise en place de plafonds sur des actes à honoraires libres afin d'améliorer l'accès aux soins
- Objectif « zéro reste à charge » pour les patients en 2022, annoncé par le Président MACRON
- Maintien du Règlement arbitral, mais report au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'application des dispositions tarifaires délétères.

Les nouvelles négociations ouvertes en septembre 2017 donneront lieu :

- soit à l'aboutissement d'une nouvelle convention
- soit à un échec, et donc la mise en application des dispositions tarifaires du RA actuel.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les propositions de tarifs présentées par l'Assurance maladie sont jugées insuffisantes par les syndicats, dont la CNSD.

#### **Dans la politique de santé**

Le Premier ministre et la ministre de la Santé ont annoncé le 13 février le lancement d'une énième réforme du système de santé. Axée autour du patient, ce projet comportera cinq volets : qualité et pertinence des soins, financement et rémunérations, e-santé, ressources humaines, et organisation territoriale. Encore une fois, cette réforme devrait être menée au pas de charge, avec une phase de concertation réduite à trois mois.

#### **Dans la politique de l'Éducation**

##### **FORMATION INITIALE**

##### **Accès partiel**

Comme l'ensemble des professions de santé le craignaient, malgré leurs multiples démarches auprès des parlementaires et le soutien du Sénat, **la loi ratifiant l'ordonnance transposant en droit français l'accès partiel aux professions de santé** est parue le 27 février au Journal officiel. Cette obstination du gouvernement à aller au-delà des exigences requises par la directive fragilisera encore plus notre système de santé et a été dénoncée vivement par l'ensemble des professions libérales de santé, dont la profession dentaire. Cet accès partiel sera un facteur d'inégalités majeur, instaurant un système de santé à deux vitesses, et ouvrira la voie à une déqualification professionnelle préjudiciable à la

qualité et sécurité des soins. Le combat engagé contre cette mesure inconsidérée n'est pas fini, puisqu'un recours a été déposé au Conseil d'État. Cette loi crée entre autres, la profession de physicien médical.

### **Un service sanitaire obligatoire pour 47 000 étudiants en santé dès la rentrée 2018, première en Europe**

Promesse de campagne du nouveau Président Macron, le service sanitaire obligatoire de trois mois pour les étudiants en santé prend forme. Les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont détaillé fin février, cette réforme carrément présentée comme « *une première en Europe* ».

Dès la rentrée 2018, quelque 47 000 étudiants en santé par an (médecine, pharmacie, maïeutique, kinésithérapie, soins infirmiers et 1386 étudiants concernés en odontologie) devront donc accomplir ce module de trois mois, obligatoire pour l'obtention du diplôme. Ce service sanitaire sera ensuite généralisé à d'autres filières santé à partir de la rentrée universitaire 2019 : orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, audioprothésistes, diététiciens ou encore manipulateurs d'électroradiologie.

En pratique, les étudiants conduiront des missions de prévention dans les écoles, les entreprises, les maisons de retraite et autres « *lieux de vie* », le plus souvent sous forme collective. La ministre de la Santé a expliqué que ces étudiants deviendront des « *ambassadeurs de santé* » mais a toutefois rappelé que le service sanitaire n'a pas vocation à se substituer aux acteurs déjà impliqués dans la prévention ni à pallier les difficultés rencontrées dans les déserts médicaux, dont acte...

### **Pessoa - Le CLESI**

Nous avons été alertés sur l'inscription à l'Ordre de diplômés issus de deux facultés portugaises et qui auraient commencé leurs études au CLESI. Notre demande auprès des ministres d'intervenir auprès du gouvernement portugais et de la Commission européenne n'a pour l'instant pas abouti. La difficulté est de démontrer la non-conformité du parcours de formation alors qu'un diplôme certifié conforme est délivré.

### **FORMATION CONTINUE**

Le Conseil national professionnel, nouvelle instance qui réunit les différentes entités de la profession et a en charge la gestion de la formation continue des chirurgiens-dentistes, est en attente de la parution d'un nouveau décret ministériel qui fixera de nouvelles règles pour notre formation continue.

Concernant l'ADF, l'association s'implique dans la formation continue tout au long de l'année, lors notamment de son congrès annuel, qui en est le point d'orgue (le Congrès 2018 comptera 100 conférences scientifiques), de ses Rendez-vous mensuels sous forme de t'chats en direct, et par l'organisation de modules de développement professionnel continu (DPC) en ligne.

### **Dans le système d'assurance (assurance publique et privée – obligatoire)**

Décrit au point II – Politique professionnelle

### **III. Autres informations (activités, ...)**

**L'édition 2018 du congrès de l'ADF se tiendra du mardi 27 novembre au samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018** au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot, sur le thème « Soigner, l'engagement qui nous unit ». En 2017, ce sont 6 000 congressistes qui ont assisté aux séances de formation continue et plus de 27 000 visiteurs qui ont arpenté les couloirs de l'exposition.

L'ADF s'implique aussi tout au long de l'année dans la normalisation, la recherche odontologique et les affaires internationales (FDI-ORE).